

# Le canard du fleuve

*Émeraude des Rives-Phase 1*

BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

*Vol. : 7*

*No. 1*

*Janvier 2019*

## **Décorations de Noël et cocktail dînatoire**

Merci à M Denis Turcot et à toute son équipe d'avoir consacré du temps afin d'égayer nos cœurs et de tout mettre en place pour favoriser l'esprit des fêtes. C'est toute une organisation. Vous avez réussi avec brio!

## **Personne vivant seule, ayant souscrit à un système téléphonique qui permet de vérifier si vous êtes dans votre unité et en mesure de répondre**

Veillez aviser la firme de vos absences. De plus, ayez soin d'avoir un répondant qui habite près de vous et qui détient la clé de votre unité advenant une urgence. Si la firme n'est pas en mesure de vous rejoindre, elle essaie de communiquer avec votre répondant et dans la négative, c'est la police. La police oblige les administrateurs d'ouvrir la porte de votre condo afin d'effectuer l'inspection à savoir si tout est normal. Soyez prudent!

## **Portes de garage**

Assurez-vous de regarder dans votre rétroviseur jusqu'à la fermeture complète de la porte avant de garer votre véhicule. Il faut que tout soit sécurisé afin d'éviter de

fâcheux incidents. De plus, ne pas arrêter la course de la porte afin d'éviter un bris mécanique tel que survenu dimanche le 9 décembre dernier.

### **Maintien à domicile des aînés**

Dans le cadre du maintien à domicile, les personnes âgées de 70 ans et plus, ont le droit à un crédit d'impôt. Les personnes qui désirent obtenir le formulaire, peuvent en faire la demande au bureau de l'administration et il sera disponible à compter du 28 janvier 2019. La date limite pour la production du formulaire est le 28 février 2019.

### **Visiteurs**

Durant la période des fêtes, il y a plusieurs visiteurs. En tout temps, ils doivent être accompagnés par le copropriétaire. Il est important de suivre les consignes.

**Joyeuses Fêtes à vous tous! *Santé, bonheur et longue vie.***

